

Jean ROCH

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 1969

SECTION D'ECONOMIE-DEMOGRAPHIE

L'année 1969 a vu la fin de mon enquête à Kaossara. Mon travail s'est déroulé selon le calendrier suivant :

- 1) Janvier et Février : fin du travail de terrain commencé à Kaossara au début de la saison agricole 1968, soit fin Juin 1968.
- 2) A partir de Mars 1969 jusqu'à mon départ en vacances, le 6 Août 1969 : travaux de dépouillement des documents collectés sur le terrain et préparation d'un rapport sur l'organisation du travail agricole à Kaossara (1). Ce rapport est l'un des éléments d'un dossier commun, consacré au thème du travail en milieu mouride : Philippe COUTY et Jean COPANS ont traité le même sujet à partir de la documentation recueillie dans les villages de Darou-Rahmane II et Missirah, situés dans la même région agricole du Baol.

Nos différents textes sont l'aboutissement d'un travail d'équipe, réalisé dès le début de l'enquête : les techniques de collecte des matériaux ainsi que les procédures utilisées pour le dépouillement et la présentation sont identiques. Chaque rapport fait donc partie d'un ensemble homogène, qui autorise des comparaisons rationnelles et a donné lieu à une élaboration théorique commune.

(1) "Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un village wolof mouride : Kaossara (Baol-Sénégal)", ORSTOM, Dakar, Juillet 1969.

Les résultats de cette synthèse ont confirmé les hypothèses que nous avons élaborées peu à peu en cours d'enquête (cf. 2ème partie consacrée à la problématique de la recherche et à l'exposé des principaux résultats).

PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

EXPOSE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

L'une des idées maitresses de la recherche pluridisciplinaire entreprise en zone arachidière était celle-ci : la surface agricole utile est consacrée à un système agricole simple, qui s'exprime par la succession alternée de deux cultures, le mil qui constitue la base de l'alimentation indigène et l'arachide, culture commerciale. Cette dernière spéculation assure à elle seule l'essentiel du revenu monétaire de la population sénégalaise. Or, il se trouve que la majorité des producteurs d'arachide appartiennent à l'ethnie dominante sénégalaise, les Wolofs et que les Wolofs sont de confession musulmane, Tidjanes ou Mourides. Dernier fait, fondamental : la progression du "front de l'arachide", c'est-à-dire, l'occupation systématique des terres neuves disponibles dans l'Est et le Sud-Est du pays, a été (et continue à être) réalisée par les adeptes de la confrérie musulmane dite des "Mourides" solidement encadrés par leurs leaders, les marabouts de la famille des M'Backé et leurs lieutenants.

L'enquête commence ainsi par l'observation d'un tryptique qui paraît fondamental : lien entre l'expansion de l'arachide - l'ethnie wolof - le mouridisme . De plus, l'emprise mouride sur l'économie agraire sénégalaise s'accompagne non seulement d'un vigoureux prosélytisme qui vaut à la confrérie un renforcement constant des effectifs mais encore d'une puissance politique considérable.

Il s'agit alors d'analyser comment les Mourides ont pu devenir les principaux acteurs de l'occupation du territoire sénégalais et quel fut le style de leur progression. Or, dès le début de notre enquête, il nous apparût que les migrations mourides présentaient des traits originaux, qui s'expriment encore aujourd'hui dans des institutions spécifiques. Le style de la conquête mouride est remarquable par sa simplicité et sa généralité : les migrations s'organisent toutes autour d'un marabout qui regroupe des fidèles fanatiques et les entraîne dans une région d'occupation, à défricher systématiquement. La structure initiale de la communauté pionnière est le dahra, qu'on peut ainsi caractériser : le dahra est une communauté agricole composée exclusivement d'hommes actifs célibataires ; les participants, tak-der, travaillent la terre en commun et offrent l'intégralité du produit agricole à leur marabout. Il est clair que de telles communautés pouvaient difficilement se maintenir telles quelles : les dahra évoluent donc vers des communautés plus naturelles et se transforment en villages dès que les premiers disciples, une fois mariés, ont à assurer la subsistance d'une famille. Il reste cependant que, dès sa genèse, la conquête mouride des Terres Neuves avait vu s'instituer des rapports de production nouveaux, dont la trace subsiste aujourd'hui : les disciples mourides continuent en effet à servir des prestations de travail à leurs marabouts sans contrepartie monétaire.

Les termes de l'analyse de l'impact du mouridisme dans l'économie sénégalaise permettent donc d'orienter l'enquête dans deux directions principales :

- 1) D'une part, il y a l'aspect pionnier de conquête du territoire. On peut le caractériser selon les termes employés par COUTY : "défrichements accroissement de la production arachidière, mais ces résultats sont à ranger dans la catégorie des phénomènes

de croissance". (1)

2) Le second aspect est plus intéressant : le Mouridisme est le promoteur de rapports de production d'un type nouveau, avec toutes les institutions fondées sur les prestations de travail sans contrepartie monétaire. Ainsi l'agriculture mouride, qui repose essentiellement sur une spéculation commerciale, l'arachide, échappe en partie aux rapports de production marchands : les facteurs de production ne sont pas nécessairement rémunérés. Cette particularité constitue bien entendu l'aspect novateur du mouridisme, exprimant l'aptitude éventuelle du mouvement à modifier le régime économique en vigueur au SENEGAL, donc les potentialités qu'il a de s'ériger en nouvelle société.

A ce niveau d'information, la problématique de la recherche consistait à analyser l'économie du travail dans la société paysanne mouride particulièrement à chercher à caractériser les institutions mourides fondées sur la gratuité du travail ; expriment-elles ou non l'existence d'un mode de production particulier ?

Dans cette démarche, il y avait, semble-t-il, deux difficultés majeures :

Première difficulté : tenant aux sources d'informations disponibles : la plupart des ouvrages relatifs au Mouridisme portent des jugements de valeur à priori et privilégient certains faits, sans doute exacts, mais dont l'importance est exagérée : on porte par exemple un excès d'attention aux traits les plus caractéristiques de l'organisation mouride et l'on oublie les nombreux caractères qu'elle a en commun avec le reste de la paysannerie sénégalaise.

(1) cf. COUTY "Comment connaître les Mourides ? ", Bulletin de Liaison des Sciences Humaines, ORSTOM, n°10, p.96.

Il faut donc se méfier des sources existantes, souvent erronées, ce qui ne met pas en cause l'intelligence des auteurs, mais leur statut. L'ouvrage de MARTY, par exemple, le plus souvent cité, est le résultat d'une enquête administrative, décidée par le colonisateur pour tenter de combattre un mouvement qui lui paraissait (à tort ou à raison) animé d'une volonté de lutte contre l'ordre établi. Le livre de MARTY correspond donc à un travail de lutte politique et devrait être utilisé avec plus de discernement. Il existe aussi une série de travaux plus récents, émanant sans doute de chercheurs talentueux, mais qui pèchent souvent par le point de vue apologétique qu'ils adoptent : c'est le cas des travaux réalisés par les africains de confession musulmane, qui veulent souvent reconnaître une doctrine économique du Mouridisme dans des manifestations qui relèvent de l'opportunisme ou du hasard. Ainsi, qu'ils soient prévenus en sa faveur ou qu'ils lui soient hostiles, nombre d'auteurs exagèrent les caractères particuliers du Mouridisme qui est le plus souvent présenté comme un monde à part dans la société sénégalaise.

Deuxième difficulté : Elle tient à la tendance naturelle des économistes à chercher partout des "raisons rationnelles" selon le sens des concepts de leur discipline. Je dois dire que j'ai moi-même tenté d'interpréter le travail gratuit comme une manifestation d'exploitation objective. Ce point de vue est souvent partagé par l'opinion commune : les marabouts mourides, bénéficiaires du système, sont présentés tantôt comme une "féodalité", tantôt comme une "théocratie". Dans les deux cas, on postule plus ou moins explicitement que le système repose sur des moyens pratiques de contrainte.

Cette difficulté peut être surmontée à la seule condition que l'économiste veuille admettre qu'il peut exister d'autres fins que celle du "profit personnel", postulat majeur de sa discipline. Philippe COUTY insiste à juste titre sur

"la mentalité quiétiste et magique" (1) qui fonde la fortune du Mouridisme. Dans cette démarche, il justifie avec raison la recherche des motivations de tous ordres, c'est-à-dire la nécessité de mettre l'accent sur des faits extérieurs à l'économie, formellement tout au moins. Tous les chercheurs de l'équipe ont dû franchir ce pas, faute de pouvoir expliquer quoi que ce soit aux aspects économiques du Mouridisme.

Le mouvement, et j'anticipe sur les conclusions de l'enquête, nous est apparu rapidement comme une vraie conception du monde, au plein sens allemand du terme "Weltanschauung". C'est dire que les fins morales et métaphysiques du Mouridisme sont des motivations aussi réelles que la pratique économique qui les accompagne.

Peu à peu donc, la problématique commune qui fut adoptée par notre équipe, fut de travailler dans deux directions complémentaires, qui permettraient en quelque sorte de désenclaver le sujet et lui donner sa dimension maximale :

1) Recherche des motivations, sans à priori : il s'agissait, à partir d'interviews détaillées, de chercher à connaître pourquoi les Mourides avaient su développer, et surtout maintenir dans toutes les circonstances, des structures agricoles indépendantes, notamment, le principe de prestations de travail non rémunérées. Il y avait deux éléments aberrants : d'une part, l'existence d'une main-d'oeuvre sans valeur au sens économique du terme, d'autre part l'existence d'un groupe de bénéficiaires d'un produit obtenu sans aucun frais. Ce dernier caractère faisait ainsi des marabouts une catégorie impossible à faire entrer dans une typologie économique : Ceux-ci ont certes la possibilité

(1) cf. COUTY, "Comment connaître les Mourides ? ", Bulletin de Liaison des Sciences Humaines, ORSTOM, n°10, p. 92.

de faire valoir les revenus qu'ils ont acquis, mais comment les classer, sans abuser de langage, comme "exploitants agricoles", comme on le fait généralement ? D'aucuns pensent résoudre la difficulté en les qualifiant simplement de "profiteurs" ce qui n'est pas nécessairement faux, mais l'expression n'a aucun contenu pratique, c'est-à-dire aucune valeur scientifique.

Il nous apparaissait peu à peu au contraire que les relations économiques talibé-(1)-marabout contenaient plusieurs termes qu'il fallait traiter simultanément et ... qu'aucune discipline n'était capable de l'analyser avec ses seuls moyens traditionnels. Beaucoup, en effet ne considèrent que la seule divergence d'intérêts pratiques et l'on oppose alors le marabout comme propriétaire foncier qui ne paie pas ses moyens de production aux talibé conçus comme de petits paysans exploités qui donnent sans recevoir. L'opposition n'est pas absurde : il est clair même que les Mourides deviennent conscients de cette opposition d'intérêts pratiques mais celle-ci ne rend pas compte de la situation. En effet, les Mourides, quel que soit leur statut, marabout - bénéficiaire du "surplus" gratuit ou talibe - prestataire de travail gratuit, perçoivent d'abord la solidarité qui les unit ; le talibe se reconnaît des obligations envers son marabout, parce que celui-ci dispose de la barke (2) qui donne le salut ; la réciprocité existe, mais elle correspond à un échange

(1) discipline

(2) la définition du terme est donné par COUTY, cf. ouvrage cité, Bulletin de liaison des Sciences Humaines, n°10.

qui n'a pas de mesure pratique : trivialement on peut dire que l'un offre son travail contre sa rédemption.

On conçoit donc clairement que les institutions mourides relèvent sans doute de l'analyse économique, puisqu'elles expriment des intérêts pratiques divergents (3). Par contre, l'analyse économique ne peut pas établir ce qui fonde la pérennité des institutions mourides c'est-à-dire que talibe comme marabouts ont le sentiment commun qu'il n'y a pas d'échange inégal, puisque chacun donne et reçoit, mais qu'au contraire le salut n'est accessible que de cette manière.

2) Analyse de l'économie mouride dans toutes ses dimensions : il nous paraissait évident que les villages mourides ne peuvent pas être composés que de gens travaillant pour les marabouts. Un paysan, mouride ou non, dès le moment qu'il a une famille doit songer à la subsistance : "Primum vivere". Il nous paraissait donc invraisemblable que la majeure partie du produit agricole puisse être affectée aux seuls marabouts, qui ne comptent que quelques centaines d'individus. Les enquêtes de COUTY et COPANS, engagées avant la mienne, aboutirent vite à l'hypothèse que non seulement le système des prestations au marabout n'était pas le seul comportement économique du Mouridisme, comme certains s'obstinent contre l'évidence à l'affirmer, mais qu'il était sans doute relativement mineur : le secteur dominant de l'économie agraire, chez les Mourides comme

(3) cf. COUTY, ouvrage cité, p. 93, Bulletin de Liaison des Sciences Humaines, n°10.

ailleurs, semblait être au contraire l'exploitation familiale, présentant les mêmes traits fondamentaux que dans le reste du bassin arachidier.

Cette hypothèse devait m'amener à entreprendre ma première étude de terrain, en faisant provisoirement abstraction des institutions spécifiques du mouridisme (1). Je dois dire qu'à aucun moment, je n'ai observé la moindre trace d'influence mouride dans les structures de l'exploitation familiale. En outre, peu de temps auparavant Philippe COUTY (2) avait étudié l'entraide agricole collective : il s'agit des santaane, institutions d'entraide agricole réciproque entre paysans. Les résultats permettaient de reconnaître un autre domaine d'activité où les rapports de production échappent à l'influence des marabouts ; de plus, des études similaires menées en milieu sérère par J.M. GASTELLU permettaient de comparer l'institution du santaane wolof à celle du sine sérère et d'y retrouver les mêmes caractères. Or, l'ethnie sérère, quoiqu'influencée par le Mouridisme, reste en majorité de religion dite "aniniste" ou "fétichiste".

Il apparaissait de plus en plus clairement que l'hypothèse d'un dynamisme économique propre au Mouridisme devait être formulée en termes plus restrictifs. Nous avons acquis le sentiment que la paysannerie mouride n'était sans doute qu'un cas particulier de la société agricole sénégalaise et que les opinions habituelles exagéraient manifestement le particularisme du mouvement.

(1) cf. n°3 de ma bibliographie

(2) cf. Philippe COUTY avec la collaboration de Jean COPANS : Travaux collectifs agricoles en milieu wolof mouride, ORSTOM Dakar, Juin 1968.

Il restait à préciser les informations premières des enquêtes engagées. C'est ainsi que les chercheurs travaillant en milieu Mouride furent amenés à traiter de la manière la plus complète possible la question du travail en milieu mouride. Nous avons l'occasion de répondre aux questions fondamentales : mesurer la part relative du travail gratuit dans l'ensemble de l'activité paysanne et analyser les liaisons entre les deux grands secteurs précédemment repérés, le travail de l'exploitation familiale d'une part, le travail pour le marabout d'autre part. Cette étude commune de l'organisation du travail, principalement du travail agricole, nous amenait aux conclusions suivantes :

- Confirmation que le prélèvement opéré par les marabouts représente une faible part du travail paysan : à peine 10 % d'après les résultats communs à COUTY, COPANS et moi-même.
- Analyse du succès du système des prestations au marabout : d'après nos résultats communs il ressortait que ce succès tenait déjà à la part relativement faible du travail demandé à chaque talibe, mais aussi au fait que chaque talibe apprécie librement sa propre contribution : ainsi, certains individus donnent sans doute beaucoup aux marabouts, mais d'autres ne donnent presque rien. Nos résultats chiffrés étaient confirmés par les interviews approfondies auxquelles nous procédions en même temps : chaque paysan interrogé affirmait clairement sa liberté d'appréciation des prestations ; toutes nos questions concernant la possibilité d'une contrainte provoquaient la surprise. Il nous semble clair aujourd'hui que les dons au marabout dépendent soit de la

bonne volonté des disciples, soit des circonstances : ainsi les dernières saisons agricoles, marquées par deux graves sécheresses, ont affecté les revenus des marabouts ; certains petits marabouts ont dû "battre la campagne" pour quémander de l'argent ou des vivres auprès de leurs disciples, souvent sans résultat ; d'autre part, de nombreux talibe interrogés dans la région de Baol m'ont affirmé n'avoir rien donné. Une telle situation n'a bien entendu rien à voir avec la féodalité, dont on parle souvent à propos du Mouridisme : encore une fois, l'une des conclusions majeures de notre enquête est que les institutions économiques du Mouridisme ne reposent pas sur la contrainte, et qu'il n'existe aucune apparence de dépendance économique fixée dans des statuts civils chez les Mourides.

La conclusion générale à laquelle j'aboutis au terme de cette première phase d'enquête en milieu mouride est, je le crois partagée par mes collègues. Il nous apparaît qu'il existe sans doute des comportements économiques particuliers chez les Mourides, mais ils se surajoutent aux comportements de nécessité, tels qu'on les retrouve partout au SENEGAL. Ceci veut dire que ce sont ces comportements de nécessité, liés principalement aux vicissitudes de l'agriculture marchande, qui sont déterminants et qui engagent l'avenir des Mourides. J'explique pour ma part le maintien des privilèges économiques des marabouts par la vigueur idéologique du mouvement, mais je ne l'explique que par cette raison. Ainsi, il ne paraît maintenant évident que les privilèges des marabouts ne tiennent que parce que leurs disciples ne comparent pas encore les différentes formes de travail qu'ils effectuent : d'un côté, ils connaissent le prix du labour quotidien dans le

travail de l'exploitation familiale, ils connaissent la valeur marchande du travail, dont les prix commencent à se fixer dans des contrats de louage de service de plus en plus précis ; par contre, les talibe mourides se sentent moralement tenus de travailler pour leur marabout, à la suite d'un engagement librement consenti (appelé dyebalu) car la contre-partie est le salut : le marabout possède la barke et pour un mouride il n'y a pas de rédemption sans marabout.

Toutefois les Mourides commencent à faire des comparaisons et Philippe COUTY observe que celles-ci se font au détriment des marabouts : les champs du marabout sont moins bien travaillés, les paysans préfèrent parfois envoyer des enfants et laisser les adultes cultiver les parcelles familiales. Philippe COUTY (1) parle de "l'amorce d'une sécularisation qui poussée à son terme, ferait du marabout, un simple chef de village, un simple propriétaire foncier, un simple président de coopérative et le rendrait désireux de sauvegarder ses privilèges par le biais d'une légitimation utilitaire".

On voit donc quelles sont la logique et les limites du système mouride. Mon opinion est donc que le mouvement mouride, pris dans son ensemble, ne paraît pas apte à modifier les structures fondamentales de l'économie agricole sénégalaise dans la région qu'il contrôle. Il reste, bien entendu, que les marabouts bénéficient d'un "surtravail" gratuit, c'est-à-dire d'un surplus important. Il est donc possible d'envisager le seul groupe des marabouts comme une catégorie d'agents particulièrement bien placés pour participer à la formation du capital local. Il nous a cependant semblé que les marabouts n'ont pas le comportement d'entrepreneurs actifs qu'on leur prête parfois. Bien sûr, ils disposent d'un "surplus" considérable, les principaux leaders de la confrérie reçoivent

(1) cf. COUTY, ouvrage cité, Bull. Liaison Sc. Humaines, n°10

beaucoup et n'engagent pratiquement aucun frais de production. Toutefois, il semble que la plupart des marabouts consomment leurs revenus plus qu'ils n'investissent, si l'on en juge par le train de vie somptuaire qu'ils mènent, la clientèle qu'ils entretiennent et les moyens financiers qu'ils doivent engager pour maintenir leur influence. Il ne semble donc que les marabouts sont plus préoccupés par le contrôle des hommes que par la gestion économique. On cite souvent l'exemple de tel ou tel marabout qui investit dans telle ou telle activité de transport ou dans des immeubles de rapport ; une enquête approfondie serait certainement difficile, mais je pense que la majorité des chefs mourides n'ont pas ce comportement c'est-à-dire qu'ils consomment et n'investissent pas. D'autre part, et surtout, il faut rappeler que leur fortune ne doit souvent rien à la compétence, mais bien à leur statut de chefs musulmans. Ils sont donc tenus d'observer un comportement peu compatible avec celui d'hommes d'affaires. S'ils n'étaient que cela, peut-être les talibe ne les reconnaîtraient-ils plus seulement comme des corréligionnaires, mais aussi comme des adversaires économiques. Après tout, les privilèges exorbitants des marabouts reposent avant tout sur la contribution volontaire de leurs adhérents. Je doute, pour ma part, que cette circonstance leur permette d'agir sans contrainte. Là encore, on reconnaîtra l'ambivalence du Mouridisme, mouvement religieux qui n'induit pas des comportements économiques univoques.

SUGGESTIONS POUR L'ORIENTATION FUTURE DE LA RECHERCHE

Il me paraît maintenant opportun d'aborder le plus tôt possible la deuxième phase de l'enquête pluridisciplinaire consacrée aux dynamismes économiques différentiels au SENEGAL.

Monsieur NICOLAI a suggéré l'étude de groupements plus restreints, c'est-à-dire : catégories socio-professionnelles ou individualités, tous ceux qui paraissent capables de promouvoir de nouvelles activités ou de reprendre à leur compte le rôle d'agents de progrès, détenu auparavant par les occidentaux ou les Libanais par exemple. Cette recherche concernerait donc les minorités actives : il serait possible de commencer l'analyse de ce qu'on peut appeler "l'économie de transition" qui n'est plus l'économie dite de subsistance et n'est pas encore l'économie développée.

Pour ma part, je propose que le choix du nouveau terrain d'enquête se fixe sur la petite ville de M'Backé, située dans la même région mouride. Ce choix réserverait la possibilité de poursuivre les observations déjà engagées en milieu rural, mais aussi, de repérer des comportements plus différenciés, puisqu'on retrouve à M'Backé nombre d'activités tertiaires intéressantes. La taille relativement limitée de M'Backé ainsi que les bonnes relations que nous y entretenons, sont des conditions très favorables qui justifieraient l'étude de M'Backé et son "Hinterland".
